



Paiement de la taxe foncière en indivision

Par **laperriere**, le **21/09/2024** à **11:34**

Bonjour,

Je reçois un avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés NON bâties.

Nous sommes 7 indivisaires.

J'ai l'intention de payer uniquement ma quote-part (correspondant à ma part d'indivision).

Que se passera-t-il si les autres indivisaires ne paient pas ?

Le fisc pourra-t-il me poursuivre ? Bien que j'aurai réglé ma quote-part de l'indivision ?

Merci de vos réponses

Bien cordialement

Par **youris**, le **21/09/2024** à **17:07**

bonjour,

Chaque indivisaire doit payer sa part de la taxe foncière, en fonction de sa part dans l'indivision.

Les indivisaires ne sont pas solidaires face à cette dette.

Il n'est pas possible d'exiger de l'un d'eux le paiement de la totalité de la taxe.

source: [paiement taxe foncière en indivision](#)

salutations

Par **laperriere**, le **21/09/2024** à **18:53**

Bonsoir et merci Youris.

Me voila rassuré